



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	19

Le mercredi 14 juin 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 9 juin 2023

DELIBERATION

N° 121/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Jean-Louis TAYLOR, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

OBJET :

Approbation de la
convention pluriannuelle
de pâturage pour Monsieur
Alan QUINT

ABSENTS : Marylène WALKOWIAK, Herbert WOLFERS, Jérôme BOUERI, André IPERT.

ONT DONNÉ POUVOIR : Marylène WALKOWIAK à Paul REY, Herbert WOLFERS à Isabelle SAUVE, Jérôme BOUERI à Julia BONNET, André IPERT à Michel BRAUN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention pluriannuelle entre la Commune de Breil-sur-Roya et Monsieur Alan QUINT, pour une durée de 9 ans et un loyer annuel de 200 €, concernant le pâturage au Col de l'Arme à Piène Basse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la convention pluriannuelle de Monsieur Alan QUINT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES

FORET COMMUNALE DE BREIL SUR ROYA

alpage parcours

CCT validé par la Commission Mixte de Pâturage du 24 novembre 2022

1 - DESIGNATION DU LOT

Commune de situation : Breil sur Roya

Numéro et intitulé du lot : Piene Basse – Col de l'arme

Surface totale : 120 ha, 76a, 75ca

Surface pâturable : 80 ha

Liste ou tableau des parcelles forestières : 36, 37, 38

Liste ou tableau des parcelles cadastrales : voir tableau joint

Voies d'accès : RD6204, piste du col de Brouis à Piene Haute

Plan de l'unité pastorale : joint

2 - DUREE DE LA LOCATION : 9 années

Dates de la saison pastorale : du 1^{er} Janvier au 31 Décembre

3 - TECHNICIEN FORESTIER TERRITORIAL RESPONSABLE DU LOT

M. Daniel Perriguy (UT Paillon à Roya)

Portable : 06.23.75.03.04 Mail : daniel.perriguy@onf.fr

4 – TAUX DE CHARGEMENT, ESPECES AUTORISEES

Effectif maximum : 50 UGB

Liste des espèces admises au pâturage : ovins ; caprins

Nombre de têtes sur la durée autorisée pour les espèces admises :

- ovins : 330 (brebis + agneaux)
- caprins : dans la limite de 30

Les effectifs des animaux devront être répartis de manière à ne pas dépasser la charge totale de 50 UGB.

5 - CONDITIONS ET RECOMMANDATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Néant

6 -EQUIPEMENTS PASTORAUX EXISTANTS

Bâtiments : néant

Point d'eau : néant

Installations annexes : néant

Travaux d'amélioration récents : débroussaillage
brulage dirigé

Le responsable de mission
pastoral, M. le loup

Mathieu BARRETEAU

LOT DE PATURAGE DE PIENE BASSE - COL DE L'ARME

FORET COMMUNALE DE BREIL SUR ROYA

Liste des parcelles cadastrales
Commune de Breil sur Roya

Commune	Section	Numéro	Superficie (ha)	Nature (alpage ou parcours)	Observations
Breil sur Roya	L	809 966 1018 1021 1022 1010 1014	40,7389	Parcours	Régime forestier, parcelle forestière 36
Breil sur Roya	N	994 1044 1212 1216	36.555	Parcours	Régime forestier, parcelle forestière 37
Breil sur Roya	N	725 726 752 846	43,4736	Parcours	Régime forestier, parcelle forestière 38

